

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3763-2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale place
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et
district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Gaz Métro»),

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR REALISER UN
PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT À SÉCURISER LES
APPROVISIONNEMENTS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD
(Articles 31 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,
L.R.Q., c.R-6.01 (la «Loi»))**

GAZ MÉTRO EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est une entreprise oeuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73 de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, acquérir des immeuble ou des actifs destinés au transport ou à la distribution, ainsi que pour étendre, modifier ou changer son réseau de transport ou de distribution;
4. En vertu du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, G.O. I I, 5 septembre 2001, no 36, p. 6165, (le « Règlement ») Gaz Métro doit notamment obtenir une telle autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à un projet d'investissement, en deux volets, visant à sécuriser ses approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud (« Projet ») :

- a. Dans le cadre du volet *Pont Jacques-Cartier*, Gaz Métro désire rétablir la conduite installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier, le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1,
 - b. Dans le cadre du volet *Pétromont*, Gaz Métro désire acquérir quatre conduites d'acier appartenant à Pétromont, Société en commandite (« Pétromont »), le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
6. Puisque la sécurisation des approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud requiert la réalisation de l'ensemble du Projet, c'est-à-dire autant le volet *Pont Jacques-Cartier* et que le volet *Pétromont*, Gaz Métro souhaite que la Régie autorise chacun de ceux-ci;
 7. La description générale relative au Projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
 8. Les données financières et économiques du Projet apparaissent aux pièces Gaz Métro-1, Document 1 et Gaz Métro-1, Document 6, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
 9. Les données financières et économiques propres aux volets *Pont Jacques-Cartier* et *Pétromont* apparaissent respectivement aux pièces Gaz Métro-1, Document 4 et Gaz Métro-1, Document 5;
 10. Une analyse hydraulique, démontrant les avantages du Projet sur la sécurité des approvisionnements, est également disponible dans la pièce Gaz Métro-1, Document 3, laquelle est déposée sous pli confidentiel;
 11. Outre l'autorisation demandée à la Régie en la présente instance, Gaz Métro doit obtenir les autorisations suivantes :
 - a. un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
 - b. un permis de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée,
 - c. des permis de construction de la ville de Montréal,
 - d. un permis de construction de la ville de Boucherville,
 - e. un permis de construction de la ville de Longueuil
 - f. un permis de construction de la ville de Varennes,le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

Coûts du Projet

12. Les coûts globaux estimés du Projet sont approximativement de 23,6 millions de dollars, lesquels se détaillent de la façon suivante :
- a. Pour le volet *Pont Jacques-Cartier*, les coûts estimés sont de 12,2 millions de dollars,
 - b. Pour le volet *Pétromont*, dans le cadre duquel Gaz Métro désire acquérir les coûts estimés sont de 11,4 millions de dollars,
- le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

Création de comptes de frais reportés

13. Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro demande à la Régie l'autorisation de créer des comptes de frais reportés afin d'y inscrire les coûts reliés à chacun des volets du Projet;
14. Gaz Métro exclura ces comptes de frais reportés de sa base de tarification, et ce, jusqu'au prochain dossier tarifaire suivant l'approbation du présent Projet par la Régie;
15. Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ces comptes de frais reportés, et ce, au dernier coût en capital pondéré sur la base de tarification autorisé par la Régie;
16. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

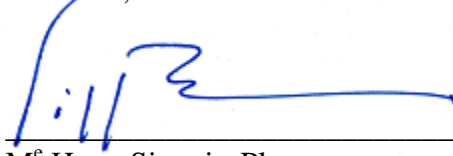
PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

- ACCUEILLIR** la présente demande;
- AUTORISER** Gaz Métro à réaliser le volet *Pont Jacques-Cartier* du projet d'investissement visant à sécuriser les approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, tel que décrit à la pièce Gaz Métro-1, document 1;
- AUTORISER** Gaz Métro à créer un compte de frais reportés où seront accumulés les coûts reliés au volet *Pont Jacques-Cartier* du Projet;
- AUTORISER** Gaz Métro à réaliser le volet *Pétromont* du projet d'investissement visant à sécuriser les approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, tel que décrit à la pièce Gaz Métro-1, document 1;

AUTORISER

Gaz Métro à créer un compte de frais reportés où seront accumulés les coûts reliés au volet *Pétromont* du Projet;

Montréal, le 20 mai 2011



M^e Hugo Sigouin-Plasse
Procureur de Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com